

PRIX DE LA MEILLEURE CONTRIBUTION ÉTUDIANTE

À LA BANQUE JURITRADUCTOLOGIQUE

RÈGLEMENT

Le Centre de Recherche Interdisciplinaire en Juritraductologie (CERIJE) crée le Prix de la meilleure contribution étudiante à la banque juritraductologique afin de récompenser un étudiant pour la qualité de ses travaux en traduction juridique.

Le prix d'un montant de 1000 euros s'accompagne d'une publication en ligne de la contribution récompensée.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRIX

Le prix a pour objet de récompenser un étudiant qui apportera la meilleure contribution à la banque juritraductologique du Cerije consultable en ligne (<http://www.cerije.eu/banque-juritraductologique/>) et ce quels que soient la discipline (droit, traduction, linguistique, etc.) et le niveau de diplôme de l'étudiant entre la Licence 1 et le Doctorat.

La contribution doit répondre aux critères suivants :

1- Originalité du travail de recherche :

- La contribution soumise au prix consiste à proposer une traduction d'un mot, d'un terme ou d'une collocation juridique de son choix et doit impérativement être une œuvre originale, ne figurant sur aucun support (papier, numérique...).
- Les candidats au prix doivent certifier que leur contribution ne constitue pas un plagiat (v. article 2 du présent règlement).

2- Présentation normée des travaux :

- Les candidats doivent respecter scrupuleusement les consignes fournies et remplir très précisément la fiche auteur + la fiche juritraductologique consultables en ligne et reproduites en annexes 1 et 2 du présent règlement. La pertinence de la recherche documentaire et sa traçabilité constituent les critères clés d'une traduction de qualité au même titre que la solution de traduction en elle-même.
- Un exemple de contribution est fourni à titre indicatif sur le site (<http://www.cerije.eu/banque-juritraductologique/>)

ARTICLE 2 : LES CANDIDATS AUX PRIX

- a. Les candidats doivent être étudiants inscrits au titre de l'année 2013/2014 et en justifier lors du dépôt de leur candidature. Sont admis à candidater les étudiants de tous établissements universitaires ou assimilés.
- b. La proposition de traduction doit porter sur un mot, un terme ou une collocation appartenant au lexique juridique. La proposition de traduction doit être une œuvre originale c'est-à-dire porter sur un mot, un terme ou une collocation n'ayant fait l'objet d'aucune traduction ou ayant été jusqu'alors mal traduit. Dans ce dernier cas, le candidat devra démontrer le caractère erroné des traductions existantes.
- c. Les langues de traduction admises pour la première édition du prix sont :
 - soit langue source : français vers langues cibles au choix : allemand, anglais, espagnol, italien ou portugais.
 - soit langues sources au choix : allemand, anglais, espagnol, italien ou portugais vers langue cible : français
- d. Les candidats déclarent sur l'honneur être les auteurs des travaux présentés.
- e. Les candidats devront déposer leur proposition de contribution en retournant les annexes 1 et 2 dûment complétées et signées, au plus tard le 15 mai 2014 par voie postale sur support papier et DVD/CD à l'adresse suivante : CERIJÉ, 5 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS. Aucun autre type de dépôt n'est admis.
- f. Le ou les candidats lauréats s'engage(nt) à être présent(s) lors de la cérémonie de remise du prix qui aura lieu, à l'issue du colloque du Cerije, le 20 juin 2014.

ARTICLE 3 : LE JURY DU PRIX

Le jury est composé de juristes (universitaires et/ou praticiens) et de traductologues (universitaires et/ou praticiens).

Les trois membres du Conseil d'administration du Cerije sont membres de droit du jury. En fonction des langues et des domaines de spécialité sur lesquels porteront les propositions de traduction des candidats, les membres de droit du jury désigneront deux membres experts chargés de l'évaluation de chaque candidat. Un classement sera établi et selon le mérite des contributions, le jury pourra décider de décerner le prix à un seul candidat ou à deux voire trois candidats maximum, si la qualité des contributions ne permet pas de les départager. Les décisions du jury sont sans recours. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix si les propositions des candidats ne sont pas en adéquation aux conditions de forme ou de fond du Prix.

ARTICLE 4 : NATURE DU PRIX

Le montant du prix est de 1000 (mille) euros. Dans le cas où le prix serait décerné à plusieurs candidats, ce montant sera partagé entre eux. L'attribution du prix est subordonnée à l'acceptation par le lauréat de la publication de sa traduction sur le site web du Cerije.

ARTICLE 5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au prix implique l'acceptation du présent règlement et de ses annexes.

ANNEXES AU RÈGLEMENT

Chaque candidature comprend une fiche auteur et une fiche juritraductologique (annexes 1 et 2) dûment remplie et signée.

**ANNEXE 1 :
FICHE AUTEUR ET RÉFÉRENCIEMENT DE LA PROPOSITION DE LA TRADUCTION**

**ANNEXE 2 :
FICHE JURITRADUCTOLOGIQUE**

FICHE AUTEUR ET DE

RÉFÉRENCIEMENT DE LA TRADUCTION

I. AUTEUR DE LA TRADUCTION :

NOM et prénoms :

Profession :

N° de téléphone :

Adresse mail :

II. RÉFÉRENCIEMENT DE LA TRADUCTION :

1. Langue source :

2. Langue cible :

3. Domaine juridique du texte : Droit public ou Droit privé et sciences criminelles

4. Champ de spécialité du terme proposé :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Droit constitutionnel | <input type="checkbox"/> Droit administratif | <input type="checkbox"/> Finances publiques |
| <input type="checkbox"/> Procédures (civile, pénale, etc.) | | <input type="checkbox"/> Droit civil |
| <input type="checkbox"/> Droit commercial | <input type="checkbox"/> Droit du travail | <input type="checkbox"/> Droit pénal |
| <input type="checkbox"/> Autre : précisez..... | | |

5. La traduction de ce terme existe-elle déjà :

non : dans ce cas, votre traduction est la 1^{ère} proposition publiée sur support papier ou électronique et vous attestez qu'il ne s'agit pas d'un plagiat mais d'une œuvre originale.

oui : mais elle(s) ne correspond(ent) pas à la solution que vous proposez.

Dans ce cas, pour chacune de ces traductions, mentionnez les sources précises où elle(s) figure(nt) :

- s'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article, indiquez le titre, l'auteur et le n° de la page :
- s'il s'agit d'une ressource Internet, reportez entre guillemets le texte et copiez-collez le lien d'accès :

6. Terme soumis à la traduction (LS) :

7. Solution de traduction proposée (LC) : (inclure, le cas échéant, la note du traducteur)

Fait à, le

Signature de l'auteur

